

Jeudi 29 juin 1967.

Conférence spatiale européenne.

Département politique. Proposition du 19 juin 1967 (annexe).

Département de l'intérieur. Rapport joint du 22 juin 1967  
(adhésion).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du  
26 juin 1967 (adhésion).

Département des transports et communications et de l'énergie.  
Rapport joint du 24 juin 1967  
(annexe).

Vu le rapport du département politique, le Conseil fédéral

d é c i d e

d'approuver la proposition dudit département avec la réserve du  
département des transports et communications et de l'énergie.

Extrait du procès-verbal au département politique en 10 exem-  
plaires, pour exécution; au département des finances et des douanes;  
au département de l'intérieur et au département des transports et  
communications et de l'énergie, pour information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*F. W. ...*

o.191-10.- VE/bi.

Berne, le 19 juin 1967.

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a lConférence spatiale européenne

L'Europe compte actuellement trois organisations inter-gouvernementales vouées à des activités spatiales:

- l'ESRO, ou Organisation européenne de recherches spatiales, dont la Suisse est membre;
- la CETS, ou Conférence européenne des télécommunications par satellites, dont la Suisse est membre;
- l'ELDO, ou Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux, dont la Suisse n'est pas membre.

Aucune de ces organisations n'a l'ambitieuse et vaine prétention de vouloir égaler ce que font les deux grandes puissances spatiales. Chacune ne vise, dans son domaine respectif, qu'à fournir à l'Europe des possibilités de recherches et de développement technologique à sa mesure, qui lui permettent de garder une place dans la course à la connaissance et au progrès et, le cas échéant, de satisfaire elle-même à ses besoins, en satellites de recherches ou de télévision par exemple. Toutefois, pour atteindre aussi efficacement que possible les objectifs que ces trois organisations se sont fixé et pour éviter les doubles emplois ainsi que les pertes de temps et de moyens, l'Europe aurait intérêt à mieux coordonner ces divers efforts. Elle devrait en outre veiller à ce que les options que lui dictent ses moyens limités correspondent pleinement aux possibilités et aux besoins des Etats intéressés. C'est, dans les grandes lignes, à une telle coordination et à une telle rationalisation des efforts que vise la Conférence spatiale européenne, créée à la fin de l'an passé.

- 2 -

Pour le moment, cette Conférence n'est encore qu'un simple forum, où se rencontrent les représentants des Etats qui sont membres de l'une ou l'autre des trois organisations précitées. Elle n'a tenu jusqu'ici qu'une seule réunion, le 13 décembre 1966. Elle a reconnu, alors, la nécessité de faire procéder à un inventaire des possibilités, des besoins et des intentions des Etats européens ainsi que des trois organisations intergouvernementales. Elle a décidé en outre d'examiner les possibilités de se donner une existence juridique. Enfin, elle a constitué un Comité des suppléants, qui a reçu pour mandat de préparer ces diverses études, ainsi qu'un Comité de coordination, qui a été chargé d'établir un lien plus étroit entre les trois organisations intergouvernementales existantes.

La seconde réunion de la Conférence spatiale européenne se tiendra à l'échelon des Ministres, à Rome, les 11, 12 et 13 juillet 1967. Elle devra, sur la base des travaux préparatoires entrepris par les deux Comités mentionnés ci-dessus:

- a) examiner les possibilités d'institutionnalisation de la Conférence et prendre une décision à ce sujet;
- b) examiner les programmes des trois organisations intergouvernementales et en tirer des conclusions;
- c) examiner l'inventaire des programmes nationaux et en tirer des conclusions (visant par exemple à l'ajustement de ces programmes, dans le but de parvenir à un programme européen coordonné).

Au début, la Suisse - de même que l'Autriche et la Suède - a observé une attitude assez réservée à l'égard de la Conférence spatiale européenne. L'idée de réunir une telle conférence, "chapeautant" les trois organisations existantes, paraissait judicieuse, dans la mesure où elle permettrait de mieux coordonner les efforts européens. Mais, d'autre part, cette idée laissait percer certaines velléités peu convaincantes de fusion de ces trois organisations en un seul superorganisme européen, du genre de la NASA. Le Département politique a jugé préférable, dans ces condi-

- 3 -

tions, de n'envoyer tout d'abord qu'un observateur à la première réunion de la Conférence et aux réunions subséquentes de son Comité des suppléants.

Par la suite, tant nos délégations à l'ESRO et à la CETS que notre observateur à la Conférence spatiale européenne et au Comité des suppléants ont pu constater que l'idée de fusion et de création d'une nouvelle structure européenne, lourde et coûteuse, faisait place peu à peu à des projets plus réalistes, plus souples, ne visant qu'à faciliter la coordination, en maintenant et améliorant les structures déjà existantes. De plus, certains flottements dans les décisions des deux organisations dont la Suisse est membre - l'ESRO et la CETS - ont apporté la preuve de la nécessité d'une plus étroite coordination et d'une meilleure définition des objectifs européens.

Il apparaît dès lors que la Suisse pourrait et devrait prendre maintenant une part plus active aux travaux de la Conférence spatiale européenne, afin de ne pas rester à l'écart des décisions qui y seront prises ou préparées et qui pourraient avoir des répercussions sur l'avenir de l'ESRO et de la CETS. Cette façon de voir a été soumise tant au Conseil suisse de la science qu'à la Commission consultative fédérale pour les affaires spatiales, qui l'ont tous deux partagée.

Il ne paraît cependant pas indiqué que notre pays, après avoir observé une certaine réserve à l'égard de cette Conférence, manifeste maintenant un intérêt trop empressé. Il y aurait d'ailleurs une curieuse disproportion entre un tel empressement et le fait que nous n'avons pas entrepris grand-chose jusqu'ici, sur le plan national, malgré notre participation à l'ESRO, pour encourager la recherche spatiale et n'avons pas encore marqué beaucoup d'intérêt pour le projet de satellite expérimental de télécommunications de la CETS. Le Département politique pense dès lors que ce n'est pas à l'échelon ministériel qu'il conviendrait de participer à la réunion de Rome et qu'il serait préférable d'y envoyer une

- 4 -

délégation conduite par un fonctionnaire supérieur. Cette délégation devrait comprendre un scientifique particulièrement versé dans les problèmes de l'exploitation de l'espace, un membre de la délégation suisse à l'ESRO et un membre de la délégation suisse à la CETS.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. La Suisse participera désormais aux travaux de la Conférence spatiale européenne.
2. La délégation suisse à la prochaine réunion de cette Conférence, qui aura lieu à Rome les 11, 12 et 13 juillet 1967, sera composée de:
  - M. Rudolf H a r t m a n n , Suppléant du Chef de la Division des organisations internationales du Département politique, chef de la délégation;
  - M. le Professeur Marcel G o l a y , Directeur de l'Observatoire de Genève, délégué;
  - M. Georges C h a v a z , Conseiller près l'Ambassade de Suisse à Paris, membre de la délégation suisse à l'ESRO, délégué;
  - M. Etienne V a l l o t t o n , Chef de la Section scientifique, Division des organisations internationales du Département politique, membre de la délégation suisse à la CETS, délégué.
3. Le délégué suisse aux réunions du Comité des suppléants et autres comités et groupes de travail de la Conférence, qui se tiennent en général à Paris, sera M. Georges C h a v a z , Conseiller près l'Ambassade de Suisse à Paris, membre de la délégation suisse à l'ESRO.
4. Le Département politique donnera à la délégation suisse à la Conférence de Rome et au délégué suisse aux Comités de cette Conférence des instructions qui tiendront compte
  - a) de l'intérêt que pourrait avoir la Suisse à une meilleure coordination des activités spatiales en Europe et en particulier des efforts de l'ESRO et de la CETS;

- 5 -

- b) de l'avantage qu'il y aurait à utiliser et améliorer les structures existantes, avant de songer à créer une nouvelle organisation intergouvernementale, lourde, coûteuse et dont l'utilité n'est pas prouvée.
5. Le Département politique tiendra le Conseil fédéral informé des conclusions de la Conférence de Rome.
6. Les indemnités journalières seront de Fr. 80.- pour le chef de la délégation et de Fr. 70.- pour chacun des trois délégués.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pour rapport joint:

- au Département des finances et des douanes;
- au Département de l'intérieur;
- au Département des transports et communications et de l'énergie.

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique, en 10 exemplaires, pour exécution;
- au Département des finances et des douanes, pour information;
- au Département de l'intérieur, pour information;
- au Département des transports et communications et de l'énergie, pour information;
- à la Chancellerie fédérale, pour l'établissement des pouvoirs.



Bern, den 24. Juni 1967.

M i t b e r i c h t

zum Antrag des Eidg. Politischen Departements vom 19. Juni 1967  
betreffend die Europäische Raumforschungskonferenz in Rom vom 11. bis  
13. Juli 1967

---

Die erwähnte Konferenz könnte eine wesentliche Bedeutung für die Koordination der europäischen Anstrengungen sowohl in der Raumforschung als auch in der Nutzung des Weltraumes für die Telekommunikation erlangen. Die auf diesen Gebieten fortgeschrittenen Staaten werden wahrscheinlich durch die zuständigen Wissenschaftsminister vertreten sein, sodass vermutlich eine Diskussion auf höchster Ebene zustandekommen wird. Die Schweiz hat alles Interesse, bei einer solchen Veranstaltung auch anwesend zu sein und ihre Auffassungen geltend zu machen. Das Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement stimmt deshalb dem Antrag des Politischen Departements zu.

Hinsichtlich der Zusammensetzung der Delegation fällt auf, dass die auf nationaler Ebene interessierten Instanzen (für Wissenschaftsfragen zuständige Behörden und PTT) nicht vertreten sind. Was die Raumforschung anbetrifft, ist dies darauf zurückzuführen, dass die Zuständigkeiten auf nationalem Gebiete noch nicht eindeutig geregelt sind. Die PTT ihrerseits ist der Auffassung, dass im heutigen Stadium noch keine derartigen Diskussionen an dieser Konferenz zu erwarten sind, dass die Entsendung eines ihrer Mitarbeiter erforderlich wäre. Da die europäische Raumforschungskonferenz inskünftig wahrscheinlich regelmässig zusammenkommen wird, möchten wir uns heute schon eine angemessene Vertretung in zukünftigen Delegationen vorbehalten.

EIDG. VERKEHRS- UND  
ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT

(Gnägi)